

BTS GPME (Gestion de la PME) 2025 - 2027

Fiche RNCP n° 38363 : [RNCP38363 - BTS - Gestion de la PME](#)

Public visé :

Candidat **âgé de 16 à 29 ans**. **Sans restriction d'âge** dans le cas où le candidat est officiellement reconnu travailleur handicapé ou sportif de haut niveau, ou envisage de créer ou de reprendre une entreprise supposant l'obtention du diplôme.

- Candidat issue de la voie scolaire
- Etudiant
- Salarié
- Demandeur d'emploi

Prérequis :

Personne titulaire d'un diplôme de niveau 4 (BAC ou certification de niveau 4).
Il n'existe pas d'équivalence ou de passerelle.



Modalités et délais d'accès :

- Dossier de candidature
 - **à retirer** à partir du mois de janvier à l'adresse : ufa@stjacques-hazebrouck.fr ou sur le site <https://sup.stjacques-hazebrouck.com/ufa/>
 - **à compléter** : rédaction d'une lettre de motivation manuscrite et d'un CV, fiches de renseignements d'ordre général, relevé des notes du diplôme du Bac (liste non exhaustive, détail dans le dossier de candidature)
- **et/ou inscription en ligne** avec dépôt de documents (copie des diplômes, copie des 4 derniers bulletins scolaires, copie recto/verso de la carte d'identité, CV et lettre de motivation, liste non exhaustive)
- Rencontre individuelle
- Pour les personnes en situation de handicap, la visite des locaux et l'évaluation des besoins spécifiques seront étudiés et décidés en commun accord.

Une réponse d'intégration à la formation vous sera transmise dans un délai de 15 jours.

Signature d'un contrat d'apprentissage avec une entreprise dans les 3 premiers mois de la formation (les candidats bénéficient d'un accompagnement personnalisé afin de les aider dans la recherche d'une entreprise).

L'UFA prendra contact avec l'employeur afin d'établir votre contrat.

Délais : Article L6222-12 du code du travail : « La date de début de la formation pratique chez l'employeur ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat ».

Objectifs professionnels :

Le gestionnaire de la PME exerce des missions auprès d'un chef d'entreprise ou d'un cadre dirigeant. Il en est le collaborateur direct.

Le gestionnaire de la PME doit :



- S'intéresser au management et à la gestion des entreprises ainsi qu'à leur environnement économique et juridique
- Disposer de compétences en matière de communication écrite et orale
- Disposer de compétences relationnelles propres aux activités de gestion de la PME
- Disposer de compétences techniques et calculatoires pour traiter des données de gestion
- Avoir la capacité d'évoluer dans des environnements numériques

L'atout de l'Assistant de Gestion PME PMI est la polyvalence.

Le titulaire de ce diplôme dispose des moyens pour évoluer dans un large spectre de métiers et de responsabilités comme assistant commercial, assistant de direction, assistant en gestion administrative, secrétaire (direction, comptable, commerciale) ...

Niveau de la formation :

BTS inscrit RNCP (Registre National de la Certification Professionnelle) de niveau 5 par arrêté ministériel publié au journal officiel le 19 février 2018, renouvelé le 01 janvier 2024

Organisme certificateur : Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

Perspectives post-formation :

Le titulaire d'un BTS Gestion de la PME peut poursuivre ses études en licence professionnelle avec une grande diversité de spécialités (ressources humaines, management, commerce, gestion des risques...).

Il peut également créer son entreprise puisqu'il dispose des compétences nécessaires pour gérer une entreprise.

L'alternance permet bien entendu d'intégrer le monde du travail grâce à l'expérience professionnelle acquise et souvent l'entreprise (PME indépendante) ayant formé un étudiant souhaite le recruter une fois le BTS obtenu.

Programme et Organisation de la formation



Fiche RNCP du diplôme :

[RNCP38363 - BTS - Gestion de la PME](#)

Programme :

- Culture économique, juridique et managériale
- Gestion du personnel ; contribution à la GRH
- Soutien au Fonctionnement et au développement de la PME
- Relation Clients/Fournisseurs
- Gestion des risques de la PME
- Communication
- Culture Générale
- Anglais

Moyens et méthodes pédagogiques :

La salle de cours est organisée en îlots, avec accès Internet et vidéo projecteur. Notre équipe est constituée de formateurs tous certifiés de l'éducation nationale, chacun a une riche expérience dans le BTS et dans la tenue des CCF, notre niveau d'exigence est le même pour nos apprentis

La formation permet d'obtenir un diplôme d'État, le Brevet de Technicien Supérieur Gestion de la PME. Possibilité de validation par bloc de compétences à l'issue de l'examen final (bénéfice de notes)

Débouchés

- Assistant de direction
- Collaborateur
- Secrétaire de direction

Modalités d'évaluation :

Tests de positionnement

Forme ponctuelle écrite ; forme ponctuelle orale ; CCF

Nombre de participants :

Minimum 10 ; Maximum 25

Durée de la formation :

La formation dure 2 ans en contrat d'apprentissage (1350 heures). Formation d'août 2025 à juillet 2027. Rythme de l'alternance : 2 jours en centre de formation ; 3 jours en entreprise.

Statut : CDD Salarié sous contrat à durée déterminée

Accessibilité handicap :

UN
REFERENT
HANDICAP

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap (moyens de compensation à étudier avec le responsable pédagogique et le référent handicap du centre en référence aux règles de certification)

Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Vous pouvez contacter notre référent handicap Xavier DAL, qui fera le lien avec la référente handicap du CFA, à l'adresse suivante : ufa@stjacques-hazebrouck.fr

La liste des formateurs de cette formation peut être communiquée sur demande à l'adresse suivante : ufa@stjacques-hazebrouck.fr

Tarifs de la formation :

Pour l'étudiant en alternance, le coût est nul, le coût de la formation est pris en charge par l'entreprise via son opérateur de compétences.

Le coût de la formation est en moyenne de 7 250 euros/an, aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné.

Selon le décret n° 2019-956 du 13 septembre 2019 « fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage » : Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap).

Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé.

Article L6211-1 « La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal ». Les employeurs du secteur public répondent à l'Article L6227-6 du code du travail : « Les personnes morales mentionnées à l'article L. 6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent (...) », à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie de décret n°2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant.

Valeur ajoutée

- Activités d'intégration
- Regard bienveillant
- Valorisation des progrès
- Participation à des projets solidaires et culturels
- Accompagnement dans l'orientation
- Possibilité d'Internat



Notre vocation :

Vous faire avancer vers l'excellence dans la bienveillance et l'innovation.



COORDONNÉES

UFA Saint Jacques
58 rue de la Sous-Préfecture
59190 Hazebrouck : 03.28.41.98.92.
ufa@stjacques-hazebrouck.fr

EXPERT MISE EN RELATION SERVICE DEVELOPPEMENT CFA DU SECTEUR

Katia Saus : 06 48 79 50 77
saus.k@cfa jeanbosco.fr

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Issus des résultats de la session 2025

91 % de
réussite aux
examens

1
interruption
en cours de
formation

75 % de
poursuite
d'études

16 % d'insertion
professionnelle
à 6 mois*

* dont 50% d'insertion dans l'un des métiers visés par la certification